Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260901-2026090103-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 27.08.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **premier septembre** à **dix-huit heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 27.08.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, conseillers délégués. M. BLOT Olivier (arrivée 19h08), Mme HENRY Aurélie, Mme LEBAS Betty, Mme LUCAS Maëva, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. JERÔME Charly (arrivée 19h25), Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme LE ROY Laetitia (pouvoir à M. André LUBIN), Mme LE GOUËVEC Sylvie (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), M. AVRIL David (pouvoir à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien).

Etaient absents : Mme RISSEL Alexia, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian.

Présents : 13
Votants : 16

Madame LEBAS Betty a été élue secrétaire.

Objet : 2026090103- Validation devis caméras salle polyvalente

Suite à la mise en liquidation de la société avec laquelle nous avions signé un devis pour des caméras à la salle polyvalente, nous avons contacté un autre fournisseur. Il s'agit de la société Detecvel de Tréffendel. Le devis pour la salle polyvalente, comprenant 5 caméras s'élève à la somme de 6 982.48 € H.T soit 8 378.98 € TTC.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide le devis de l'entreprise Detecvel pour un montant 8 378.98€ TTC ;
- Charge M. Le Maire de solliciter les éventuelles subventions possibles ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,